

RESEAUX DE SOINS : RAPPORT DE L'IGAS

Carte Blanche Partenaires réagit au rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur les réseaux de soins.

De vrais succès des réseaux de soins... et des marges de progrès partagées

Le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de Juin 2017 sur les réseaux de soins souligne les forces et faiblesses des réseaux de soins, et avance différentes recommandations pour améliorer leur fonctionnement dans l'écosystème de la santé et de l'assurance, et plus généralement l'accès aux soins des assurés.

Seul réseau de soins réellement « ouvert », et pas « restreint », pour reprendre la juste dénomination employée par l'IGAS afin de signifier le caractère sélectif de certains réseaux se disant ouverts, Carte Blanche Partenaires revient sur des éléments substantiels du rapport et partage ses recommandations.

Le rapport de l'IGAS indique que **45 millions de français** ont accès à un réseau, par ailleurs nous connaissons **la forte satisfaction des bénéficiaires de ces services**. Cette réalité, qui **corrige l'asymétrie de connaissance** entre le patient et le professionnel, s'oppose aux **contradicteurs qui font une interprétation fallacieuse des termes de ce rapport**.

DES RECOMMANDATIONS PARTAGEES POUR OPTIMISER LES BONS RESULTATS DES RESEAUX DE SOINS

Le rapport IGAS met en lumière le rôle des réseaux de soins dans la maîtrise des coûts et la levée d'une partie des obstacles financiers pour l'accès aux soins, notamment en optique. Des résultats concrets au bénéfice de tous qui montrent la voie pour d'autres équipements de santé.

Carte Blanche Partenaires partage par ailleurs certaines recommandations de l'IGAS et porte également différentes préconisations pour améliorer l'accès aux soins des Français par un fonctionnement optimisé des réseaux de soins. Parmi elles :

- **Engager une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs** (corps médical, Assurance Maladie, assureurs complémentaires, réseaux de soins, fabricants et distributeurs) **sur la qualité et le tarif des équipements et des prestations, ainsi que sur les conditions de mise en œuvre d'une réelle prévention.**
- **Créer une instance placée sous l'autorité de la Ministre de la Santé** qui rassemblera tous les acteurs de chaque filière pour établir un **référentiel de bonnes pratiques professionnelles.**
- **Maintenir et agrandir** les possibilités données aux réseaux de soins de **contracter avec les professionnels de santé** autour d'engagements volontaires.

CARTE BLANCHE PARTENAIRES, UN RESEAU DE SOIN OUVERT... ET EXEMPLAIRE

La qualité des systèmes d'information

« la dématérialisation et l'automatisation des procédures offertes par les plateformes constituent un service incontestable sur le plan de l'efficacité logistique. Cette appréciation est toutefois nuancée par (...) les contraintes induites (...) par l'usage de plusieurs logiciels différents lorsque le professionnel adhère à plusieurs réseaux. »

Une réelle différenciation de Carte Blanche Partenaires qui a été **le premier réseau à implémenter la norme métier de l'Optique, OptoAMC, dans son outil de gestion des prises en charge, « CBPEC »**. Cette intégration dans leurs logiciels de vente a très tôt été prise en compte pour faciliter les tâches administratives des opticiens, un temps précieux qui peut ainsi être consacré au service client en magasin. De plus, la dématérialisation des prises en charges est aujourd'hui proposée en Dentaire et en Audioprothèse.

Le taux de recours moyen en optique

« Si l'on considère le nombre de personnes pouvant y accéder et ayant acheté un équipement d'optique, cela équivaut à un taux de recours à ces réseaux d'environ 60% ».

A ce jour, **le taux de recours moyen au sein du réseau optique de Carte Blanche Partenaires est de 90%, soit 9 achats sur 10.**

L'intérêt des réseaux dans la lutte contre la fraude

« Les réseaux de soins sont également un moyen efficace de lutte contre la fraude. »
Le service Contrôle et Fraude de Carte Blanche Partenaires réalise des contrôles a priori (en entrée du système de gestion de prises en charge), a posteriori (en sortie) et sur place. Dans le cadre des contrôles a priori en optique, 500 000 prises en charge sont refusées par an. Depuis janvier 2016, près de 6 500 contrôles a posteriori ont été effectués auprès de 2193 opticiens ciblés. 29% des opticiens contrôlés ont été résiliés.

L'accès aux soins d'un point de vue géographique

« l'impact des réseaux sur l'accès aux soins du point de vue géographique est plus incertain (...) loin de corriger les inégalités d'accès aux soins les réseaux auraient plutôt tendance à les accentuer »

En tant que réseau ouvert, sans numéris clausus, Carte Blanche Partenaires couvre 100% du territoire national, y compris la Corse et les DOM. Ce fort maillage territorial permet à 83% des bénéficiaires d'accéder à un opticien partenaire dans un rayon de 5km et à 71% d'entre eux d'accéder à un chirurgien-dentiste partenaire dans un rayon de 5km. Ces distances minimisées simplifient la démarche du bénéficiaire et lui garantit une prise en charge à proximité par un professionnel de santé conventionné.

La restriction de la liberté de choix

« Les réseaux de soins opèrent une forte restriction de la liberté de choix et de prescription. »

Du point de vue du bénéficiaire, le modèle « ouvert » constitue un gage de liberté. Ne pratiquant pas le remboursement différencié, l'offre du réseau n'est qu'un atout supplémentaire dans la couverture des soins, et en aucun cas une contrainte. Si un bénéficiaire souhaite consulter hors réseau, **son remboursement ne sera pas différencié.**

Du point de vue du professionnel de santé, le modèle « ouvert » garantit à la fois une **liberté dans l'adhésion** (pas de numéris clausus, possibilité d'entrer ou de sortir du réseau à tout moment) ainsi que **dans le choix des fournisseurs** (pour l'optique : 14 fabricants et 13 distributeurs référencés, 58 000 références de verres et lentilles). A noter que la dénomination « restreint » (versus « ouvert ») prend ici tout son sens dans la mesure où la constitution du catalogue repose sur une sélection réduite des produits et les conditions d'accès restreignent l'adhésion des professionnels de santé.

Enfin, en ce qui concerne la consultation des représentants de la filière, Carte Blanche Partenaires s'attache à développer son **esprit partenarial**. Carte Blanche Partenaires travaille en étroite collaboration avec l'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire) afin de toujours mieux appréhender la réalité de la pratique des soins bucco-dentaires. Carte Blanche Partenaires est également engagé en faveur de la prévention aux côtés de l'UFSBD.

La collecte et le traitement des données personnelles

« les pratiques constatées [collecte, traitement et conservation des données] font apparaître une grande variabilité voire des écarts avec le droit »

En 2016, Carte Blanche Partenaires a traité 2 Millions de prises en charge Optique, 100% dématérialisées en toute **sécurité et légalité de bout en bout du traitement** en HDS. Le **consentement exprès** est depuis toujours le socle de la relation avec le bénéficiaire de ses services. Son responsable des données de santé, également correspondant Informatique et Liberté (CIL), coordonne depuis 2015 les travaux de protection des données personnelles : le système de Carte Blanche Partenaires est d'ores et déjà **conforme au RGPD** (règlement européen pour la protection des données) qui entrera en vigueur le 25 mai 2018.

À propos de Carte Blanche Partenaires :

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 160 000 partenaires.
www.cartelblanchepartenaires.fr

Contacts presse

Hélène BURY
Responsable Communication Carte Blanche Partenaires
Tél : 01 53 24 04 38
helene.bury@cartelblanchepartenaires.fr

Julie CARPIER
Agence Confluence
Tel : 01 40 07 98 27
julie.carpier@confluence.fr